

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 02 juin à 19 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. VANDEPUTTE Philippe, Maire.

Etaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme JOLIVET Martine, Mme DI FRANCESCO Josette, M. von DUNGERN Clemens, Mme De Saint RIQUIER Mylène, M. CHIALVO Michel, M. OHEIX Hervé, M.DAGORY Laurent, Mme CHAPEL Clarisse

Absents excusés: M. WEINLAND Robert donne pouvoir à M. DAGORY Laurent, M. RIOLLET Vincent donne pouvoir à M. von DUNGERN Clemens.

Secrétaire de séance : Mme DI FRANCESCO Josette.

1-Point sur les travaux

Eglise : la phase zéro a commencé. Il faut lancer l'appel d'offre pour chercher l'architecte qui nous permettra d'engager les travaux de rénovation de l'église.

Voirie :

- sente de l'Abreuvoir : les travaux ont été réalisés. Le résultat est très satisfaisant.
- Sente du Petit bois: les travaux sont en cours de réalisation.
- Sente de la Nourrée: les travaux envisagés devront être subventionnés par la DETR et l' ARCC- Voirie. Ces travaux ne pourront être envisagés qu'en fin d'année après étude du budget.
- Réverbère rue de la Coursoupe: celui-ci a été remplacé et pris en charge par l'assurance.
- Bézu : la deuxième tranche des travaux, subventionnée par le PNR est sur le point d'être terminée. Les tas de pierres ont été déposés dans la carrière. Ceux-ci seront criblés. Les sapins, du côté gauche, sont morts. Ils seront abattus.
- Travaux d'urgence : il y a un écoulement d'eau important à l'angle de la rue A. Moineau et de la rue de la Coursoupe. Après recherche, il apparaît qu'il s'agit d'une résurgence de source. Le coût des travaux pour sa canalisation s'élève à 5 000.00€.
- Foyer rural : une étude sanitaire est en cours de réalisation ; nous attendons les devis des entreprises comprenant la peinture, les sanitaires et l'électricité.
- AAVO: le coût estimatif des travaux de la charpente métallique des hangars est de 4 200 euros TTC. Pour la vidéoprotection, la pose d'un poteau et de la vidéo par Val d'Oise numérique est estimée à

27 000,00€ TTC. Il faut prévoir une réunion de travail.

En ce qui concerne la mise aux normes de l'assainissement, une étude doit être faite auprès du syndicat intercommunal d'assainissement autonome (S.I.A.A.).

- Syndicat intercommunal d'assainissement autonome : Mme DOCQUIER doit envoyer des courriers aux administrés qui ne sont pas encore aux nouvelles normes.

- demande de DETR : un projet de demande est en cours pour les prochains travaux:

- de la charpente métallique des hangars de l'AAVO ;
- de la sente de la Nourrée (travaux de voirie) ;
- d'un sur-élévateur route du Chesnay. Ces travaux devront faire l'objet d'une demande de subvention ARCC-voirie ;
- des sanitaires du Foyer rural.

- Suite aux désagréments signalés par plusieurs administrés, des panneaux seront installés au verger communal afin d'y réglementer l'accès aux chiens. De même, le non-respect des arbres, du règlement affiché aux entrées du verger et une cueillette non raisonnée, entraînera la remise des portails aux 2 entrées lors de la cueillette des fruits.

2-Décision modificative

Monsieur le maire propose cette décision modificative pour l'affectation du résultat.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 d'un montant de 503 805.69 € de la manière suivante: 215 990.65 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé et 287 815.14 € au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité cette proposition.

3- Prime de naissance

Le vieillissement de la population est une réalité démographique à laquelle la Commune de Chérence est aujourd'hui confrontée.

Afin d'encourager l'installation de jeunes ménages en résidence principale uniquement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'instauration d'une prime de naissance ou d'adoption en vue de l'équipement matériel pour tous les nouveaux nés ou enfants adoptés, et dont les parents sont installés depuis plus de six mois dans la commune.

Monsieur le Maire propose un montant de 150 euros par enfant sur présentation des pièces suivantes: deux justificatifs de domicile (un de moins de 6 mois et un plus de 6 mois), les pièces d'identité des parents, l'acte de naissance de l'enfant ou le jugement d'adoption et un relevé d'identité bancaire (R.I.B).

Ce dossier sera à déposer en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter cette proposition à l'unanimité, dit que les crédits sont inscrits au budget. Cette attribution sera versée à la Famille MARCO pour la naissance de leur fille Janis.

4-Commission d'appel d'offre

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offre est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offre d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offre à caractère permanent.

Le conseil municipal après avoir voté à l'unanimité :

- Sont élus membres titulaires : M. von DUNGERN Clemens, M. OHEIX Hervé, Mme CHAPEL Clarisse.
- Sont élus membres suppléants : Mme De Saint RIQUIER Mylène, M. DAGORY Laurent, Mme DI FRANSCOCO Josette.

5- Représentant d'un délégué aux affaires de l'école

La convention entre la commune de Chaussy et la Commune de Chérence a été signée concernant l'école. Suite à l'approbation du conseil municipal, monsieur le Maire nomme Mme JOLIVET Martine représentante de la commune au sein des affaires scolaires de l'école de Chaussy.

6- Position du conseil municipal vis-à-vis du transfert des compétences eau et assainissement la Communauté de Communes Vexin Val de Seine

Le conseil municipal de la commune de Chérence réuni en séance ordinaire le lundi 2 juin 2025, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire sur le transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Vexin Val de Seine indiquant que ces transferts ne sont plus obligatoires,

- le conseil municipal décide de ne pas transférer la compétence assainissement à la Communauté de Communes Vexin Val de Seine. Elle restera au syndicat intercommunal d'assainissement autonome de Marines.
- le conseil municipal décide de transférer la compétence eau à la Communauté de Communes Vexin Val de Seine afin de pouvoir adhérer au syndicat de l'eau de Magny en Vexin.

7- Commissions de la CCVVS

Commission sport : une demande de subvention sera faite pour la course de caisses à savon.

Commission culture : Festival PIVO le 9 juin 2025. Le spectacle pour les enfants du 7 décembre 2025 au foyer rural est pour tout public. La logistique sera prise en charge par les Amis de Chérence. Le foyer rural ouvrira les locaux et offrira le déjeuner aux intervenants. La commune prendra en charge partiellement le coût de l'animation.

Commission environnement : le week-end du 25 -26 mai s'est déroulée l'opération village propre organisée par la CCVVS. Quatorze communes y ont participé ; 2 tonnes 3 de déchets ont été récoltés. Le problème des pneus est toujours récurrent.

Le SMIRTOM : la subvention Citéo permettra d'implanter des poubelles double flux sur les lieux publics tels que parkings, aire de jeux, verger...

Elles sont obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2025. Etude d'emplacement en cours pour la commune.

AAVO : Suite à la demande de M. DAGORY Laurent, président des "Montgolfières du Vexin" d'utiliser le terrain d'avion pour faire décoller les montgolfières, la DDFIP a donné son accord. Une convention tripartite sera signée entre la commune, le président de l'AAVO et M. DAGORY Laurent.

SIAA: il y a plusieurs mois, Monsieur le Maire a contacté le SIAA pour le contrôle d'une micro station d'un particulier. Celle-ci ne fonctionne pas correctement et a pollué la mare du verger. L'administré doit faire les travaux nécessaires pour mettre aux normes sa micro station. Il s'engage à nettoyer la mare. Si les travaux ne sont pas réalisés rapidement Monsieur le Maire contactera l'ARS afin d'intervenir auprès de l'administré concerné.

8-Points divers

- Affaire M. Riollet -Mme Bagot

La rencontre avec le médiateur a eu lieu en mairie. Chaque partie a pu s'exprimer. Monsieur le maire donne lecture de la lettre de Mme BAGOT concernant ses conclusions. Monsieur le Maire attend les conclusions de la médiatrice avant de poursuivre l'affaire.

- Proposition de fermer l'éclairage public du mois de juin à fin 15 août. L'ensemble du conseil municipal donne son accord.

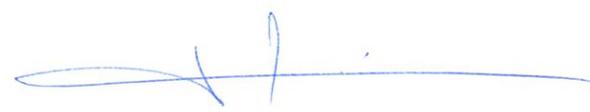
Prochaine réunion le 16 septembre 2025 à 19 heures 30

la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Philippe VANDEPUTTE



CHAPEL Clarisse	
CHIALVO Michel	
DAGORY Laurent	
DE SAINT RIQUIER Mylène	
DI FRANCESCO Josette	

JOLIVET Martine	
OHEIX Hervé	
RIOLLET Vincent	
Von DUNGERN Clémens	
WEINLAND Robert	